

"Charte éthique et politique"

Cette charte est un descriptif non exhaustif des valeurs que défend Pulsart, auxquelles l'artiste doit adhérer lorsqu'il mène une action en tant qu'artiste intervenant au sein de l'association Pulsart. La signer implique le respect et l'application de ces valeurs. L'artiste intervenant n'est pas systématiquement adhérent à Pulsart mais doit obligatoirement avoir signé cette charte pour exercer ses fonctions au sein de l'association.

La mission de Pulsart

Pulsart, en lutte contre les exclusions et les discriminations, mène des actions artistiques et culturelles auprès d'un public dit « défavorisé ».

Les objectifs et valeurs de Pulsart

A/ objectifs artistiques

Il s'agit de rendre l'art accessible à tous en tant qu'acteur, par un processus de création partagée entre participants et artistes.

L'association a pour objectif, à travers la mise en place d'ateliers et de rencontres, de permettre en particulier à un public jeune de s'initier à des pratiques artistiques actuelles, favorisant l'expression personnelle et collective.

Pulsart insiste sur la participation du public à l'acte créatif.

Pulsart souhaite permettre à chacun l'accès aux lieux de culture en tant que spectateurs actifs par une éducation au monde sensible de l'art.

Pulsart revendique le fait que l'action artistique soit une forme de recherche appartenant à la sphère de l'art.

Pulsart, par ses actions, décloisonne les disciplines artistiques.

Pulsart affirme l'importance de l'œuvre finale créée, ayant droit de cité au même titre que toute autre création dans des lieux de diffusion institutionnels ou non.

Pulsart souhaite mettre en valeur le sens inscrit dans toute démarche artistique, qui ne peut être dissocié de la réalité sociale qui environne l'artiste.

Pulsart n'a pas pour vocation à professionnaliser les participants sur le plan artistique, mais n'envisage pas pour autant la pratique artistique comme occupationnelle ; ce n'est ni une activité socioculturelle, ni une pratique artistique vidée de son sens par une théorisation gratuite.

Pulsart n'est pas un vecteur de l'expression personnelle de l'artiste.

B/ objectifs culturels

Pulsart défend la mixité qui permet de développer la vie culturelle par la prise en compte dans la création, de l'histoire et du patrimoine culturels individuels (que ce soit dans l'acceptation, la revendication, l'ignorance ou le refus), et leurs inscriptions dans l'histoire collective.

Au-delà de la position du spectateur, Pulsart veut garantir la participation active de chacun à une culture commune vivante. Donner corps à une démocratie culturelle participative et directe, c'est offrir à celles et ceux qui sont considérés comme accessoires une possibilité d'être acteurs du développement culturel français.

Il s'agit de renouveler les propositions culturelles d'une société guettée par la consanguinité des élites.

C/ objectifs sociaux

Bien que le public avec lequel Pulsart travaille soit en situation d'exclusion, le but n'est pas l'intégration à un modèle culturel dominant ni l'insertion dans une organisation économique, ni l'adhésion à un modèle social (même si cela peut être une conséquence), mais l'utilisation de

l'action artistique comme possibilité de prise de conscience de sa propre réalité sociale, comme outil de revendication d'une place dans la société.

Il s'agit d'amener les participants à une vision subjective, mais réfléchie, de leur condition personnelle et du monde, d'en questionner le sens, de pouvoir l'interpréter plutôt que le subir.

Les thématiques choisies (le corps, l'identité, la ville, etc.) ont une valeur universelle qui permet à chacun de se sentir concerné, d'exister, et donc de participer à la vie de la cité.

Par ce fondement thématique, l'action de Pulsart est confrontée à de nombreuses problématiques sociales, telles que la prévention de la délinquance et de la récidive, la transformation de l'espace urbain, l'éducation à l'image, etc, impliquant pour l'action artistique et les artistes qui la portent, une forme d'engagement citoyen qui vient entraîner l'ensemble des participants à se sentir concernés collectivement par un devenir commun.

Donner la parole aux publics qui ne l'ont pas a priori, et les aider à maîtriser des émotions et une expression plus complexe que ce qu'ils s'autorisent en temps normal, est également un travail de valorisation sociale de la personne, rendu possible à Pulsart par une exigence artistique vis-à-vis de la production et la mise en œuvre de moyens de diffusion (expos, etc.), visant à un autre regard de la société face à ces publics alors compris comme une ressource fondamentale pour le Bien public.

E/ objectifs politiques

La volonté de Pulsart est d'influer sur les politiques publiques pour une réduction des inégalités, et des processus d'exclusion. Les actions artistiques expérimentent des méthodes d'intervention visant à être instrumentalisées pour mettre en évidence des carences et permettent la création de nouveaux concepts guidant des politiques culturelles, sociales et éducatives. La possibilité d'une action collective est ainsi démontrée par l'action artistique, qui agit comme lien social et révélateur d'enjeux politiques cruciaux car universels. Cette dimension universelle est donnée dans sa forme interrogative par le langage artistique.

Il s'agit de provoquer un regard différent sur la société, une ouverture, qui trouvent un écho dans la multiplicité des lieux d'intervention, des lieux d'exclusion ou (relativement) abandonnés par les pouvoirs publics ou les structures classiques d'éducation. Cet objectif d'ouverture sur le monde est l'acte politique fondateur de l'action de Pulsart, qui veut par l'artistique, contribuer à l'autodétermination en conscience des peuples.

La mission et les objectifs des Artistes

Le rôle de l'artiste par rapport aux participants

L'artiste doit garantir la présence de la création partagée dans le champ artistique (elle-même garante de la valorisation de l'expression des participants) sans s'effacer, sans mettre de côté sa perception du monde sensible. Il apporte une autre réalité, une perception de l'environnement différente. Il doit rendre accessible le processus de création, se servir de sa méthode et de son expérience, et permettre aux participants de prendre conscience qu'ils existent à travers l'action artistique.

Vis-à-vis de jeunes en situation d'exclusion, l'artiste a une responsabilité face au contenu existentiel, humain et artistique qu'il propose, son rapport de curiosité, interrogatif et décalé au monde devant permettre d'aller vers l'essentiel, dans un échange le plus profond possible : il est ici question d'une exigence d'intégrité face à un public habitué à l'échec.

L'artiste est dans une position d'écoute sans laquelle aucune création n'est possible, il met sa vision au service du jeune pour lui donner d'autres pistes afin qu'il puisse s'exprimer et contribue à la constitution d'un esprit critique qui puisse interroger son rapport au monde.

L'artiste est un vecteur. Il accompagne par et à travers son savoir-faire, il tente de palier des carences éducatives, fait en sorte que la personne puisse prendre la parole avec ce qu'elle est et non ce qu'elle sait tout en facilitant l'apprentissage. Il aide au développement d'une réponse à la problématique posée (principe de création partagée). De part le public visé, l'artiste a un rôle éducatif certain mais ne doit pas, dans la mesure du possible, se substituer aux absences constatées en la matière. Son apport doit rester autre, toujours transmis à travers le prisme de l'artistique et du culturel. L'artiste incarne une fonction au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Le rôle de l'artiste par rapport aux travailleurs sociaux

L'artiste doit créer toutes les conditions pour que les travailleurs sociaux puissent soutenir les participants, dans le respect de leur projet éducatif. Il s'engage à communiquer toute information susceptible d'œuvrer pour le bien des participants, à un retour de ce qui se passe en atelier, permettant ainsi une prise en charge collective de problématiques individuelles.

Si l'artiste fait le lien avec les travailleurs sociaux, la relation induit également les autres membres de l'équipe d'intervenants ainsi que le niveau administratif de Pulsart.

Le rôle de l'artiste par rapport au contenu artistique du projet

Dans le cadre de l'équipe formée par Pulsart, et à partir de la thématique demandée et développée dans le projet écrit, validée par les partenaires, les artistes décident d'une méthode de travail au sein de leur propre atelier et sont responsables collectivement du résultat final. Le directeur artistique, missionné par le Conseil d'Administration, est une source de conseils et d'avis critiques. Il possède un droit de veto sur toutes les créations réalisées au nom de l'association.

Le rôle de l'artiste dans l'organisation de l'action

L'artiste a à trouver un mode opérationnel pour atteindre les objectifs, à la fois sur le plan individuel et collectif, au service du résultat.

Le tout est écrit et formalisé en amont, quitte à ce que cela évolue en cours d'action (l'improvisation arrive dans un cadre bien défini). En outre, la présence de l'artiste aux points quotidiens effectués en équipe doit permettre un suivi régulier et efficace du travail en cours.

Le rôle de l'artiste dans la post-production

L'artiste s'engage à finaliser l'action en post-production dans le cadre de la production finale de la trace (l'œuvre finale, telle que définie lors de la préparation de l'action).

L'artiste s'engage aussi à contribuer à la diffusion de l'œuvre dans la mesure de ses possibilités.

Le rôle de l'artiste dans la proposition de nouveaux projets

L'artiste peut proposer de nouvelles actions ou des possibilités d'actions, mais aussi des lieux d'intervention, des financements, des publics, etc, et ceci par l'activation de ses réseaux.

Le rôle de l'artiste dans l'association

L'artiste s'engage à assumer sa part de responsabilité pour assurer un bon fonctionnement interne de l'association, notamment en répondant aux sollicitations des permanent(e)s visant ce but.

Je, soussigné(e) _____ confirme avoir lu la totalité de cette charte, y
souscris intégralement et souhaite servir ses valeurs et principes en tant qu'artiste intervenant(e)
au sein de l'association Pulsart.

Pour valoir ce que de droit

A _____, le _____
Signature avec la mention « lu et approuvé »